

CAHIER DES CHARGES

Accompagnement à la réalisation d'une formation et de 2 plaquettes à destination des maitres d'ouvrage d'opérations de bâtiment et d'aménagement pour la prise en compte des enjeux de l'eau

Ressource - Code 743 (guide), 752 (webinaire), 275 (formation) / financements PBD0C et Adour Garonne

Table des matières

PARTIE 1 : Présentation d'Envirobot Occitanie	2
Partie 2 : Le contexte de la mission.....	2
PARTIE 3 : REALISATIONS ATTENDUES	3
1. Livrable en option : la réalisation de 2 documents de format court (2 pages chacun), l'un portant sur le bâtiment, l'autre sur l'aménagement opérationnel	3
2. Livrable en option : création et animation d'une formation	4
PARTIE 4 : LA REPONSE AU CAHIER DES CHARGES	5
1. Prérequis du candidat	5
2. Délai de réponse.....	6
3. Contenu de la réponse	6
4. Contacts.....	6
ANNEXES.....	7
Annexe 1 : Bonnes pratiques commerciales	7
Annexe 2 : Extrait des versions de travail des référentiels QDO & BDO.....	9



PARTIE 1 : PRESENTATION D'ENVIROBAT OCCITANIE

Envirobat Occitanie, association loi 1901, est un réseau d'acteurs et centre de ressources de l'aménagement et de la construction durables qui a pour objectif de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments et des quartiers en Occitanie.

Envirobat Occitanie accompagne l'évolution des pratiques des professionnels du secteur de l'aménagement, de la construction, de la rénovation et de l'exploitation durables au regard des enjeux des transitions énergétique, écologique, numérique et sociétale. Envirobat Occitanie contribue ainsi à l'atteinte des objectifs fixés par le scénario REPOS (Région à Energie POSitive) de la Région Occitanie.

Dans ce cadre, l'association qui déploie divers dispositifs et actions en faveur de l'intégration de l'environnement et de la montée en compétences des professionnels, exerce différentes missions :

- capitaliser, produire et diffuser l'information
- sensibiliser, former et animer les réseaux d'acteurs
- accompagner les acteurs, leurs projets et les politiques publiques
- expertiser des projets d'aménagement, de construction, de rénovation
- valoriser et partager les retours d'expériences

L'innovation et la valorisation des démonstrateurs est au cœur de l'action menée par l'association.

Dans le but notamment de faciliter les synergies entre les centres de ressources des différentes régions et d'apporter une visibilité nationale aux différentes initiatives régionales, Envirobat Occitanie est membre :

- au niveau national : du Réseau Bâtiment Durable, animé par Plan Bâtiment Durable et l'ADEME
- au niveau interrégional : du Collectif des Démarches Quartiers Bâtiments Durables (association regroupant les associations pilotes des Démarches Quartiers Bâtiments Durables).

PARTIE 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION

Le sujet de l'eau dans les opérations d'aménagement et de bâtiments est encore peu abordé et questionné au regard des enjeux de raréfaction de la ressource et de la diminution de sa qualité.

Pourtant, l'aménagement et la construction ont un impact significatif sur, notamment, les modes de gestion de la ressource, l'assainissement, les consommations directes en eau potable.

Dans le cadre d'un contrat de progrès avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Envirobat Occitanie a pour objectif de favoriser la prise des enjeux de l'eau dans les opérations de bâtiments et d'aménagement du bassin Adour-Garonne et de faire monter en compétence les professionnels sur le sujet, dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Le territoire visé est celui du bassin Adour Garonne et faisant partie de la région Occitanie, conformément à l'échelle d'action régionale d'Envirobat Occitanie.

Le 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024) de l'Agence de l'eau Adour-Garonne vise notamment à favoriser le lien entre les politiques de l'eau et de l'urbanisme en intégrant davantage les thématiques de l'eau dans les projets d'aménagement, en rapprochant les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire et en les acculturant mutuellement.

4 sujets majeurs ont été identifiés et sont abordés de manière transversale dans les objectifs spécifiques du projet

- Préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau
- Désimperméabilisation et renaturation des espaces urbanisés
- Gestion vertueuse des eaux pluviales et des eaux usées
- Végétalisation et biodiversité

Envirobat Occitanie est un centre de ressources. A ce titre, l'association valorise par différents moyens les professionnels et les projets exemplaires régionaux et partage des retours d'expériences. Elle réalise des sensibilisations sous différents formats pour l'acculturation des professionnels. Elle relaie des guides techniques, les évolutions de la réglementation, des supports de sensibilisation.

En 2023, les grilles d'évaluation des projets en démarche Quartiers Durables Occitanie (QDO) et Bâtiments Durables Occitanie (BDO), démarches environnementales pilotées par l'association, ont été amendées. L'objectif était d'intégrer les enjeux de l'eau sous la forme de critères et d'indicateurs dans ces grilles (voir annexe 2). Aussi, une publication de retours d'expérience a été réalisé. Cette année en 2024, l'association souhaite sensibiliser et outiller les maîtres d'ouvrage pour les inciter à intégrer les enjeux de l'eau dans leur opération de construction ou réhabilitation.

PARTIE 3 : REALISATIONS ATTENDUES

Il est possible de ne répondre qu'à 1 des 2 livrables proposés ci-après en option.

1. Livrable en option : la réalisation de 2 documents de format court (2 pages chacun), l'un portant sur le bâtiment, l'autre sur l'aménagement opérationnel

Cible : A destination des maîtres d'ouvrage public et privés d'opérations d'aménagement et de bâtiment. Les destinataires de ces documents sont des professionnels du bâtiment et de l'aménagement non experts du sujet de l'eau (cycle de l'eau, hydrologie urbaine, hydraulique...). Il est indispensable que le document puisse être approprié par des professionnels non experts.

Objectif : Chaque document synthétisera la marche à suivre, les étapes et les moyens pratiques pour la prise en compte des enjeux de l'eau dans les opérations de bâtiment et d'aménagement.

Il intégrera les 4 sujets majeurs, cités dans la partie précédente ci-dessus, identifiés dans les objectifs spécifiques du contrat de progrès avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et Envirobat Occitanie. Il ajustera les attentes suivant les différentes typologies de projets lorsque c'est pertinent (projets de bâtiment à usage d'habitation, d'équipement, tertiaire, industriel, mixte, neuf ou en réhabilitation, opérations d'aménagement à vocation principale d'habitat, d'activités ou espaces publics, en milieu urbain ou rural...).

Format : 2 documents A4 (2 pages chacun, hors illustrations) publiables en ligne et imprimables (mise en page par Envirobat Occitanie).

Calendrier et livrables : Pour chaque document (bâtiment et aménagement), il est prévu *a minima* :



Envirobat Occitanie
contact@envirobat-oc.fr
Association loi 1901
SIRET 832 321 756 00013
Code APE 9499Z

Site de Montpellier
Siège social
119 av Jacques Cartier
34000 Montpellier
04 67 68 32 01

Site de Toulouse
Centre de gestion
56 rue Benjamin Baillaud
31500 Toulouse
09 52 39 81 95

- 1 réunion de préparation avec Envirobat Occitanie (présentation des attentes par Envirobat Occitanie, échange sur le format du support et de son contenu) : attendu la première semaine de Mai
- L'envoi d'une première version du document à Envirobat Occitanie 1 mois après
- 2 réunions de relecture avec Envirobat Occitanie
- L'envoi de la version finale est attendu la première semaine de septembre

Méthodologie :

- Les dates mentionnées ci-dessus peuvent être revues, ce livrable peut être décalé dans le temps.
- Si besoin, le consultant pourra intégrer des visuels avec gestion des droits éventuels
- Il est attendu que la rédaction soit peu technique, appropriable par tous
- Après les réunions de travail, il est attendu que le consultant apporte des corrections ou des ajouts, tant sur les étapes clés que sur les exemples, les études à réaliser (mission AMO et bureau d'études technique hydraulique), le cadre règlementaire et si possible les coûts des solutions techniques
- Un chef de projet différent suivra chaque document (chef de projet bâtiment et cheffe de projet aménagement)

2. Livrable en option : création et animation d'une formation

Cible : professionnels de l'aménagement et/ou du bâtiment, adhérents ou non à l'association, au sein de collectivités, de maîtrise d'ouvrage privée, de bureaux d'études, d'entreprises privées, d'agences d'urbanisme ou d'architecte, d'association...

Le candidat pourra également enrichir cette liste des cibles potentielles.

Objectif : Envirobat Occitanie est certifiée Qualiopi au titre de ses actions de formation. Envirobat Occitanie souhaite répondre à un besoin de monter en compétences sur les enjeux de l'eau pour les professionnels de l'aménagement et/ou du bâtiment, sur la gestion des eaux pluviales d'abord et éventuellement les autres typologies d'eaux (économiser l'eau potable, minimiser la production d'eaux usées, traiter voire réutiliser les eaux usées ...). Nous sommes ouverts aux approches que pourront proposer les candidats.

La formation devra contenir des apports de connaissances théoriques, des retours d'expériences et/ou des études de cas.

Format : 1 formation d'1 jour (7 heures), portant sur le bâtiment et/ou l'aménagement opérationnel. Elle se déroule de 9h à 17h30, en présentiel, à Toulouse ou Montpellier. Le nombre de participants prévu est de 6 (minimum) à 15 (maximum) par session.

Calendrier et livrables :

- 1 réunion avec Envirobat Occitanie : attendue début Mars 2024
- L'envoi d'une première version des livrables attendus ci-dessous (modalités d'évaluation des stagiaires, programme de formation détaillé, supports pédagogiques, évaluation des acquis, tableau de corrélation entre objectifs, contenu, modalités et critères d'évaluation, modalité de mesure adaptée des impacts de la formation, etc.) et présentation à Envirobat Occitanie : attendu première semaine d'Avril
- L'envoi d'une version finale et présentation à Envirobat Occitanie : Mi-Avril
- Animation de la formation par le consultant : en octobre 2024, date non définie

Envirobat Occitanie gère la communication de la formation à partir de mi-Avril, l'inscription des stagiaires, les conventions, la location de la salle et l'accueil café.

Méthodologie & livrables attendus au cours de la prestation :

- Modalités d'évaluation initiale des stagiaires (questionnaire de positionnement)
- Un programme de formation détaillé :
 - o Objectifs pédagogiques
 - o Prérequis
 - o Public concerné
 - o Contenu
 - o Méthodes pédagogiques
 - o Suivi et évaluation
- Les supports pédagogiques
- Une méthode et un support d'évaluation des acquis pour distribution en fin de formation
- Un tableau de corrélation entre les objectifs pédagogiques, le contenu de la formation, les modalités et critères d'évaluation
- Une modalité de mesure adaptée des impacts de la formation pour les stagiaires et pour l'entreprise/employeur
- La prestation de formation devra s'accompagner d'un suivi comprenant :
 - o Une participation en tant que de besoin aux réunions de préparation, adaptation et d'évaluation
 - o Une veille technique et réglementaire permettant une actualisation des ressources pédagogiques le cas échéant
 - o Une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de la prestation le cas échéant
- Eléments de communication : une photo ainsi qu'une brève description du (des) intervenant(s) et de leur structure respective seront nécessaires pour communiquer sur cette formation.
- Aussi, il sera demandé une intervention en webinaire thématique « Eau & Aménagement », qui aura lieu le 7 juin 2024 de 11h30 à 13h, pour faire la promotion de la formation.

A noter que pour ces 2 livrables en option, l'ensemble des réunions peuvent être réalisées en visioconférence.

PARTIE 4 : LA REPONSE AU CAHIER DES CHARGES

1. Prérequis du candidat

Pour être éligible à cette mission, le prestataire devra *a minima* :

- Justifier de compétences (formations et références) en hydrologie urbaine et gestion de l'eau dans l'aménagement et/ou le bâtiment durable
- Avoir une expérience significative dans l'accompagnement sur les sujets de l'eau et/ou la conception d'opérations d'aménagement et de bâtiments intégrant les sujets de l'eau
- Si réponse à « l'option 2 : création et animation d'une formation », justifier d'une expérience significative en formation professionnelle et adresser un numéro de déclaration d'activité en tant que formateur

Une connaissance des démarches de qualité environnementale sera fortement appréciée sur l'aménagement comme le bâtiment (QDO et BDO, Biodiversity, HQE, Ecoquartier...) lors de l'analyse technique de la prestation.

Il est possible de répondre en groupement comme par exemple un duo pluridisciplinaire constitué d'un concepteur (architecte-urbaniste, paysagiste...) et d'un hydrologue.

2. Délai de réponse

- La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le : **26 Février 2024 à 9h00**.
- **Jusqu'au 12 février 2024**, les candidats pourront poser leurs questions uniquement par mail, à ccariello@envirobat-oc.fr. Les réponses seront partagées à tous les candidats s'étant manifestés avant la date limite de dépôt des dossiers de candidature.
- La réponse du choix du prestataire sera donnée le **4 Mars 2024**.

3. Contenu de la réponse

Il est possible de ne répondre qu'à 1 des 2 livrables proposés en option.

Le prestataire devra envoyer :

- Une note de compréhension du sujet et méthodologique comprenant un rétroplanning et une proposition chiffrée correspondant à la demande établie dans le présent cahier des charges (un devis détaillé par livrable)
- **Si réponse à « l'option 2 : création et animation d'une formation »**, une proposition de programme de formation détaillé et les modalités pédagogiques
- Les CV de toutes les personnes amenées à contribuer à la réalisation de la mission et les références pour des projets similaires
- « L'Annexe 1 : Bonnes pratiques commerciales », signée avec les pièces demandées
- Un RIB (en cas de groupement, prévoir de le fournir pour chacun des membres)

4. Contacts

Les dossiers devront être envoyés à :

- **par mail** à : ccariello@envirobat-oc.fr
ou
- **par courrier** à :
Envirobot Occitanie - Site de Toulouse
56 rue Benjamin Baillaud
31500 Toulouse

Responsable du projet : Chloé CARIELLO, Cheffe de projets aménagement durable,
ccariello@envirobat-oc.fr

ANNEXES

Annexe 1 : Bonnes pratiques commerciales

BONNES PRATIQUES COMMERCIALES

ENVIROBAT OCCITANIE considère chaque cas de mauvaise conduite ci-dessous comme une raison valable pour exclure un soumissionnaire d'une procédure d'attribution de marché et pour mettre fin à toute relation de travail et tout contrat :

- **Fraude** : définie comme tout acte ou omission intentionnel(le) concernant :

L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, incorrects ou incomplets, qui entraînerait l'appropriation frauduleuse ou la rétention répréhensible de fonds d'ENVIROBAT OCCITANIE.

La dissimulation d'informations, ayant les mêmes conséquences.

L'usage de ces fonds pour des objectifs autres que ceux pour lesquels ils ont été attribués à l'origine.

- **Corruption active** : promettre ou accorder délibérément un avantage à toute personne pour que celle-ci agisse, ou s'abstienne d'agir selon son devoir, d'une manière qui porte atteinte ou peut porter atteinte aux intérêts d'ENVIROBAT OCCITANIE.
- **Corruption directe** : offrir aux employés d'ENVIROBAT OCCITANIE de l'argent ou bien des dons en nature afin d'obtenir des marchés supplémentaires ou de poursuivre un contrat.
- **Collusion** : l'entente entre des entreprises concurrentes, qui aurait pour résultat probable l'augmentation des prix, la baisse de la production et l'augmentation des profits des sociétés alliées d'une manière bien supérieure à leur hausse naturelle. Une attitude de collusion ne se fonde pas automatiquement sur l'existence d'accords explicites entre entreprises. Elle peut également être tacite.
- **Pratiques coercitives** : nuire ou menacer de nuire, directement ou indirectement, à des personnes ou à leurs propriétés, afin d'influencer leur participation à une procédure d'approvisionnement ou d'influer sur l'exécution d'un contrat.
- Implication dans une organisation criminelle ou à toute autre activité illégale établie par jugement
- **Pratiques immorales des Ressources Humaines** : exploitation du travail des enfants et non-respect des droits sociaux fondamentaux et des conditions de travail des employés ou sous-traitants.



ENVIROBAT OCCITANIE exclura de la procédure d'achat tout candidat ou soumissionnaire se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Être en situation de **faillite** ou de liquidation, ou sous tutelle judiciaire, être dans une situation de concordat (arrangement avec ses créanciers), avoir suspendu ses activités, faire l'objet de procédures concernant ces sujets ou se trouver dans une situation analogue résultant d'une procédure prévue de la réglementation ou législation nationale.
- Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des **cotisations sociales ou des impôts** conformément aux dispositions légales en vigueur.

Envirobat Occitanie n'attribuera pas de contrats aux candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure :

- Feront l'objet d'un conflit d'intérêts
- Se rendront coupables de déclarations inexactes en fournissant les informations demandées par ENVIROBAT OCCITANIE pour participer à la procédure de contrat ou en ne fournissant pas ces informations.

Documents administratifs que doit présenter le fournisseur

Vous trouverez ci-après les documents minimums que devra fournir toute société ou entrepreneur individuel désirant travailler avec Envirobat Occitanie :

- KBis de la société
- Attestation d'assurance professionnelle 2022
- Attestation portant sur le montant du chiffre d'affaires des 3 derniers exercices

Le soumissionnaire confirme par la signature de ce document qu'il a pris connaissance de ce document, qu'il accepte les conditions et s'engage à les respecter dans l'ensemble de ces termes.

Chaque page sera paraphée et la dernière feuille signée, datée, et un cachet apposé précédé de la mention « lu et approuvée » écrit à la main.

Nom & Prénom :

Fonction :

Date et Lieu

Fait à _____, le _____

Signature

Cachet de la société

Annexe 2 : Extrait des versions de travail des référentiels QDO & BDO

QDO :

Nb	Enjeux	Boîte à outils	Comment on valide le critère	Phase préalable	Phase conception	Phase réalisation	Phase usage	350	348	349	263	255	355	354	357	358	358	356	352	357	347	359	TOTAL nb critères
								Habitat	Activités	Mixte	Espaces publics	Espaces verts, parcs et jardins	Neuf	Réhabilitation	Neuf et réhabilitation	Méditerranée	Plaines & Collines	Montagne	Urban dense	Périurbain	Rural		
2 EAUX PLUVIALES																							
3 Gérer les eaux pluviales à la source																							
4	Une étude hydraulique est réalisée prouvant, au minimum, le maintien de la situation initiale vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales	Les compétences en hydrologie et/ou	Le rejet des eaux pluviales est inférieur à 3l/s/ha, soit la période de retour de 10 ans (à moduler selon la localisation et la densité). Le débit de fuite après aménagement égal ou inférieur au débit de fuite initial.	Etude hydraulique à prévoir	Etude hydraulique et sa traduction dans le plan de	Mise à jour de l'étude hydraulique (en	Mise à jour de l'étude de fuite à la réception des	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
4	L'opération met en place une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert et prévoit les modalités d'entretien de ces espaces	Favoriser l'infiltration directe des eaux pluviales par rétention et	Les eaux pluviales s'insèrent dans une stratégie de zéro rejet dans les réseaux hydrauliques existants. L'objectif est, dans la mesure du possible, de gérer les eaux pluviales à la source, via des noues, bassins et autres ouvrages adaptés.	Etude hydraulique à prévoir	Plan des dispositifs mis en place et du réseau des eaux pluviales et CCTP	Mise à jour du plan des dispositifs mis en place et du réseau des eaux	Vérification de la conformité des dispositifs et de leur bon fonctionnement	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	
4	Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle, pour réduire les rejets sur l'espace public, dans la mesure du possible et sous réserve de la nature des sols (perméabilité, pollutions...)	Favoriser l'infiltration directe des eaux pluviales		Etude hydraulique à prévoir	Prescriptions CCCT et fiches de lot	Prescriptions CCCT et fiches de lot	Une vérification après la construction des bâtiments	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	
4	L'entretien des ouvrages hydrauliques est aisé	Favoriser l'infiltration		Cette exigence est comprise dans la	Note présentant la facilité d'entretien	Note présentant la facilité	Contrat de maintenance et	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
3 Prévenir les effets de l'imperméabilisation et																							
4	Des aménagements permettent de limiter le ruissellement et l'érosion des sols	Limiter les ruissellements pour préserver	Par exemple, gestion des pluies courantes, gestion des pluies exceptionnelles, végétation plantée, terrasses, talus en travers de pente, maillage	Cette exigence est comprise dans la mission de l'équipe	Plan du réseau des eaux pluviales et CCTP	Mise à jour plan du réseau des eaux pluviales et	Photos et visite du site	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
4	L'implantation du bâti respecte la topographie du terrain. Dans le cas où le bâti modifie les continuités de ruissellement, des aménagements les restaurent	Limiter les risques d'inondations à l'aval	Après avoir mobilisé le sol pour le chantier, il faut remettre le système de ruissellement dans des conditions qui permettent la reprise de son fonctionnement ou créer un nouveau système adéquat qui respecte la		Plan topographique et hydrologique	Mise à jour plan topographique et hydrologique et	Vérification de la conformité des implantations du bâti	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
4	Des dispositifs permettent de réduire la quantité d'hydrocarbures rejetés au réseau	Préserver les eaux pluviales des hydrocarbures et des produits toxiques	Par exemple sont prévus des séparateurs hydrocarbures, la gestion des eaux pluviales par fossés et noues en pleine terre... En cas d'accidents avec des produits toxiques, il est prévu des systèmes pour bloquer l'écoulement des pollutions et isoler le secteur en attendant la dépollution		Couper de terrain Description des dispositifs prévus permettant de réduire la	Quantité d'hydrocarbures et produits toxiques Description des dispositifs mis en place permettant de réduire la	Photos et visite du site	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
4	Une surface notable de voiries est drainante (voiries extérieures publiques et/ou des lots privés)	Limiter l'imperméabilisation des sols car	Chaussée lourde : enrobé drainant... Chaussée classique : pavés, chaussée drainante, chaussée réservoir....		Plan des voiries indiquant la nature des	Mise à jour plan des voiries indiquant la	Photos et visite du site	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	



BDO :

RILLE BDO V4 (version du 14)																								
Nouveau n°	Type d'attribut	Nouveau CRITERE		Logement			Tertiaire			Process			Neuf		Réhabilitation		Montagnes		Méditerranée		Plaines & Collines		Rural	
et / ou = compléments d'info dans le libellé de critère ET / OU = boîtes				Maison individuelle (vs paraire)	Logement collectif	Établissement tertiaire	Établissement d'enseignement	Établissement industriels ou Process	Neuf	Neuf occupé	Occupé	Moyenne montagne	Haute montagne	Central méditerranéen	Autres pays méditerranéens	Autres pays toulousain	Urbanisme dense	Péri-urbain dominants actuels	Péri-urbain dominants induits	Élevage				
4	Thème	= EAU																						
4.1	Sujet	= Réduction de la consommation en eau																						
4.1.1	Objectif	= Réduire la consommation d'eau																						
4.1.1.1	Moyen	+	La pression d'eau de ville est limitée à 3 bars au point d'usage et est régulée de manière différente entre réseau primaire et distribution secondaire intérieure	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.2	Moyen	-	Le projet limite l'usage de l'eau en phase chantier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.3	Moyen	+	Deux comptages différents sont prévus pour les usages domestiques et les usages d'arrosage	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.4	Moyen	-	L'arrosage est différencié selon les espèces végétales	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.5	Moyen	+	Les espaces verts ont des besoins limités en eau en dehors des périodes de reprise et sont arrosés la nuit	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.6	Moyen	+	Le bâtiment est équipé exclusivement de robinets, pommes de douches et chasses d'eau économiseurs d'eau (dont urinoirs)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.7	Moyen	+	Les WC ne consomment pas ou très peu d'eau potable Curtains : 3l par chasse / <1l par chasse / 0l (toilette sèche)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.8	Moyen	+	Les locaux ont des besoins domestiques en eau limités à 250 l/m²/an (ou 5m³/élève/an)	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
4.1.1.9	Moyen	+	Il n'est pas prévu de piscine ou autre équipement fortement consommateur en eau et énergie OU la piscine est naturelle	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.10	Moyen	-	Le process ne pollue pas d'eau potable ou l'eau est traitée par des moyens naturels avant rejet	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.11	Moyen	+	La consommation d'eau est optimisée au regard du process	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2	Sujet	= Valorisation des eaux de récupération																						
4.2.1	Objectif	= Réutiliser l'eau de pluie et les eaux usées																						
4.2.1.1	Moyen	+	Un système de valorisation des eaux usées sur la parcelle est prévu	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2.1.2	Moyen	+	Un système de stockage couvert des eaux pluviales, adapté aux besoins et au climat local, est prévu	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2.1.3	Moyen	+	Les eaux non potables sont utilisées pour des usages autres que pour l'arrosage des espaces verts	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2.1.4	Moyen	+	Au-delà des deux premières années de mise en place, les surfaces végétalisées n'ont pas de besoin en arrosage ou sont arrosées exclusivement par l'eau de récupération, canaux ou fillole	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2.1.5	Moyen	-	Des usages différenciés ont été prévus entre l'eau potable et l'eau brute	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1



Envirobat Occitanie
contact@envirobat-oc.fr
Association loi 1901
SIRET 832 321 756 00013
Code APE 9499Z

Site de Montpellier
Siège social
119 av Jacques Cartier
34000 Montpellier
04 67 68 32 01

Site de Toulouse
Centre de gestion
56 rue Benjamin Baillaud
31500 Toulouse
09 52 39 81 95

